



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 janvier 2015 à 19h30
(convocation du 13 janvier 2015)**

Membres présents : Mmes DESAILLY Magali, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège, SCHMITT Blandine, TROMAS Adéline.
MM. HERVIEU Guy, JOLY Alain, PHILIPPE Gilles, THOMAS Didier, VIARD Sylvain

Présidence : Mme MUTIN Nadine

Absents : Mme GEORGET Corinne a donné pouvoir à Mme ROSE Nadège
M. PHILIPS Christian
M. POILLOTTE Pierre

Secrétaire de séance : Mme ROSE Nadège

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Le compte rendu du 8 décembre 2014 est adopté par 11 voix pour et 2 contre (Mmes Corinne GEORGET et Nadège ROSE).

Monsieur Christian PHILIPS est arrivé à 19h55 et prend part à la délibération n° 8.

2015/01 – Vente d'un bien communal (véhicule)

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer favorablement sur la vente à un particulier d'un véhicule municipal plus utilisé par nos services dans les conditions suivantes :

- Véhicule Citroën ; acquisition en 2002, 18700 kms, répertorié à l'inventaire sous le n° 30 pour un prix d'achat de 12 166,00 € - valeur nette comptable de 12 166,00 €.

Plusieurs personnes ont fait une offre et la plus intéressante proposée s'élève à 400,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 2 contre (Mmes ROSE Nadège et GEORGET Corinne) :

- **ACCEPTE** la vente du véhicule au prix de 400,00 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente du véhicule.

2015/02 - Aménagement de la rue des Roillottes

La commune de Ruffey-lès-Echirey souhaite aménager et sécuriser la rue des Roillottes.

Cette voie est en mauvais état. Elle dessert un lotissement récent, dont les derniers lots restent à construire.

L'objectif est de la remettre en état, mais également de la sécuriser et d'organiser le stationnement, malgré une emprise restreinte, par la présence d'un fossé important. Il est envisagé une mesure de mise en sens unique, dans une partie au moins de cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes Nadège ROSE et Corinne GEORGET) :

- **APPROUVE** le projet de remise en état avec sécurisation de la rue des Roillottes pour un montant de 34 800 € HT,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Général dans le cadre
 - du Fonds Cantonal de Développement Territorial (FCDT)
 - de la répartition du produit des Amendes de police
- **SOLLICITE** l'attribution de la réserve parlementaire
- **SOLLICITE** l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune pour l'année 2015,
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une route communale
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
FONDS CANTONAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	sollicitée	34 800,00 €	20%	6 960,00 €
AMENDES DE POLICE	sollicitée	34 800,00 €	20%	6 960,00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	sollicitée	34 800,00 €	20 %	6 960,00 €
DETR	Sollicitée	34 800,00 €	20 %	6 960,00 €
TOTAL DES AIDES			80 %	27 840,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			20 %	6 960,00 €

2015/03 – Opération « salle multi activités » - choix de l'architecte

Suite à l'avis d'appel à candidature, avec consultation en deux temps, ayant eu lieu en décembre 2014, concernant la construction d'un local de réunions, le groupe de travail pour cette opération s'est réuni le 23 décembre 2014. Monsieur Guy Hervieu, Premier Adjoint au Maire, présente les conclusions du groupe de travail.

Après avoir étudié les 6 dossiers reçus, celui-ci a retenu 3 architectes pour un entretien individuel avant d'effectuer un choix définitif. A la suite de cet entretien du 15 janvier 2015, il propose de retenir le cabinet d'architecture CORREIA pour un montant de 272 368,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes Nadège ROSE et Corinne GEORGET) :

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de du groupe de travail,
- **RETIENT** la proposition du cabinet d'architecture CORREIA pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un local de réunions, pour des honoraires de 11 % HT inclus sur le montant HT des travaux réalisés,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile en cette affaire.

2015/04 – Opération « salle multi activités »

La commune de Ruffey-lès-Echirey souhaite renforcer la zone d'accueil pour des activités municipales et associatives par la construction d'un local multi activités à proximité des cours de tennis.

L'architecte retenu pour cette construction est le cabinet d'architecture CORREIA pour un montant de 272 368,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes Nadège ROSE et Corinne GEORGET) :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un local multi activités pour un montant de 272 368,00 € HT,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Général,
- **SOLLICITE** l'attribution de la réserve parlementaire,
- **SOLLICITE** l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État,
- **SOLLICITE** le concours de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA),
- **SOLLICITE** le concours de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- **SOLLICITE** le concours du Conseil régional pour les fonds européens,
- **SOLLICITE** la Communauté de Communes Val de Norge au titre du Fonds de Concours,
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune pour les années 2015 - 2016,
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil général au titre de ce projet,

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,
- **ATTESTE** de la propriété communale du terrain
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
MSA	sollicitée	272 368,00 €	6 %	15 000,00 €
CAF	sollicitée	272 368,00 €	15 %	40 000,00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	sollicitée	272 368,00 €	4 %	10 000,00 €
DETR	Sollicitée	272 368,00 €	20 %	55 000,00 €
Conseil général	Sollicitée	272 368,00 €	16 %	43 000,00 €
Conseil général filière bois	Sollicitée	272 368,00 €	7,5 %	20 000,00 €
Fonds de concours de la CdC Val de Norge	Sollicitée	272 368,00 €	7,5 %	20 000,00 €
Fonds Européen	Sollicitée	272 368,00 €		???
TOTAL DES AIDES			76 %	203 000,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			20 %	69 368,00 €

2015/05 – Cabinet médical – choix de l'entreprise

Dans le cadre du réaménagement intérieur de la Poste de Ruffey-lès-Echirey en cabinet médical, la commune de Ruffey-lès-Echirey a consulté trois entreprises.

Le groupe de travail, s'étant réuni les 23 décembre 2014 et 14 janvier 2015, et après avoir étudié les 3 dossiers reçus, a retenu l'entreprise IDELEC pour un montant de 19 740,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes Nadège ROSE et Corinne GEORGET) :

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de du groupe de travail,
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise IDELEC,
- **SOLLICITE** l'aide d'une subvention au titre de la réserve parlementaire
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile en cette affaire.

2015/06 – Demande de subvention du CFA la Noue

Madame le Maire donne lecture au conseil du contenu de la lettre émanant du CFA La Noue en date du 12 décembre 2014 qui nous sollicite pour obtenir l'attribution d'une subvention.

À titre exceptionnel, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer une somme de 200 euros à cet organisme.

Les crédits utiles à cette dépense figurent au budget 2015.

2015/07 – Réfection de la salle du Conseil municipal

Dans le cadre de la réfection de la salle du Conseil municipal, la commune de Ruffey-lès-Echirey n'ayant pas reçu en temps et en heure les devis demandés et n'ayant ainsi pas pu réunir le groupe de travail, annule et reporte cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes Nadège ROSE et Corinne GEORGET) :

- **ACCEPTE** de valider cette délibération.

2015/08 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Madame le Maire expose que, dans le cadre des travaux de rétablissement de la voie communale 104 et du chemin rural n° 20, visant les aménagements liés à la suppression des passages à niveau n° 10a et 11, une délégation de maîtrise d'ouvrage a été sollicitée par le Département.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2113-1,

VU les dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5,

VU la demande du Conseil général, au conseil municipal, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de rétablissement de la voie communale 104 et du chemin rural n° 20 visant les aménagements liés à la suppression des passages à niveau n° 10a et 11,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes Nadège ROSE et Corinne GEORGET) :

- **ACCEPTE** la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rétablissement de la voie communale 104 et du chemin rural n° 20,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à la réalisation de l'opération.

Questions et informations diverses

- Les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.
- Madame le Maire annonce :
 - que la municipalité a reçu énormément de vœux et de remerciements :
 - ✓ pour tous les travaux réalisés sur la commune,

- ✓ pour la fête du sapin qui s'est très bien passée et qui a réuni environ 80 personnes,
- ✓ pour le repas des Aînés qui a été copieux, bon mais légèrement froid. Un chauffe-assiette serait le bienvenu. La manifestation s'est terminée à 18h et les aînés ont fortement apprécié que les membres du CCAS se soient invités à leur table,
- que la bibliothèque a envoyé ses vœux et invite l'ensemble des conseillers municipaux le 30 janvier 2015 à 20h00 à l'Espace de Rencontre et de Loisirs pour une soirée conte,
- que les vœux du maire auront lieu le vendredi 23 janvier 2015 à 19h à l'Espace de Rencontre et de Loisirs,
- que l'accueil des nouveaux arrivants se fera le samedi 7 février 2015 à 11h30 en mairie,
- que la commune a reçu un courrier émanant de Monsieur François Sauvadet, Président du Conseil général pour un encouragement à l'embellissement de la commune avec en cadeau 4 kg de bulbes. Une équipe passera courant juillet pour le concours du village fleuri. Les arches aux entrées de la commune ont été très appréciées.

Madame le Maire fait part d'une rumeur sur la commune indiquant qu'elle refuserait la tournée du boulanger de Saint-Julien. Madame le Maire a demandé plusieurs fois au boulanger de livrer le pain aux personnes qui ne peuvent se déplacer sous réserve qu'elles lui fassent une commande. Malheureusement, celui-ci est toujours en période de réflexion. Madame Nadège ROSE intervient et signale qu'elle n'a fait circuler aucune information mettant en cause la commune ou Madame le Maire.

- Installation de l'agence postale communale : l'ouverture doit avoir lieu le 2 février 2015 et l'agence sera ouverte tous les lundis de 9h à 12h, mardis et jeudis de 16h à 19h pour assurer les services afférents à un bureau de poste (moins quelques services que nous ne connaissons pas encore). Pour assurer la transition, Madame le Maire a demandé une période d'essai de 2 mois. Une boîte à lettre sera installée du côté de la cantine et un coffre intermédiaire pour les convoyeurs qui passeront hors créneau horaire des écoles et de la cantine. La relève du courrier ne changera pas.
- « l'Accès au droit, le droit pour tous » est reporté après les élections départementales car Monsieur François Sauvadet, Président du Conseil général souhaite être présent lors de la signature.
- Madame Adeline Tromas, adjointe au maire, rapporte :
 - que les lettres pour le Père Noël ont très bien fonctionné : 60 lettres reçues et 60 réponses distribuées. Sur l'enveloppe, il a été émis un timbre « Père Noël » qui a beaucoup plu aux enfants. Lors de la journée « Père Noël », il a été distribué des pains d'épices,
 - que la fête du sapin comportait deux nouveautés :
 - ✓ elle a eu lieu sur la place du village,
 - ✓ il y a eu distribution de marrons chauds, bien appréciés.

Il a été préparé 20 litres de vin chaud et 25 litres de chocolat ainsi que 10 kg de marrons, 8 kg de clémentines et 8 kg de papillotes.
- Le salon du livre aura lieu le 19 avril 2015 à Clénay. Monsieur Chargrassé, de l'ADMR, responsable de la cantine / garderie, y participera dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

- Concernant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), la commune prendra en charge les coûts supplémentaires de celles-ci, le surcoût des intervenants et les frais occasionnés tels que la peinture sur porcelaine...
- Le versement pour les Nouvelles Activités Périscolaires a été effectué. La commune n'a touché que 30 % au lieu des 50 % annoncés par l'état. Le montant est d'environ 2 400,00 €.
- Le samedi 7 février 2015 aura lieu un atelier des enfants à la bibliothèque de 14h30 à 16h30 pour les 3 – 9 ans. Ils pourront confectionner des masques pour le Carnaval.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA) a été prévenu pour les travaux devant avoir lieu rue des Roillottes car le Président, Monsieur Philippe ANTOINE souhaite réaliser également des travaux pour le SIEA.
- Suite à une inondation rue du Fontenis et après une expertise de la Lyonnaise des Eaux, la commune devra effectuer des travaux : 80 m de canalisations à refaire. Des travaux de premier secours ont déjà été réalisés. Des gros morceaux de ciment ont été retirés des tuyaux qui les bouchaient.

La séance est levée à 20h45

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY, le 19 janvier 2015

Mme le Maire,
Nadine MUTIN

